

N° 668  
14 JUIN 2008

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## ÉDITO

### PREMIERS ACQUIS



**E**st-ce son activité forcenée, à 300% ? Nicolas Sarkozy semble avoir oublié ses promesses de revaloriser le métier enseignant. Dans son allocution du 2 juin, il parle de « repenser les conditions d'exercice du métier », de formation continue, de mobilité... Et l'essentiel ?

Le SNES n'a, lui, pas lâché ce dossier et défend l'urgence de la revalorisation de nos métiers dans toutes leurs dimensions.

De premières mesures viennent d'être communiquées qui sont à mettre au crédit de nos actions.

Le ministère vient d'annoncer une augmentation significative des promotions à la hors-classe pour tous les corps, non seulement en volume mais aussi dans la répartition, et l'engagement d'aligner la rémunération des CPE et enseignants documentalistes participant à l'accompagnement éducatif sur le taux des autres enseignants.

Voilà un pas de fait vers plus d'équité et d'amélioration pour nos métiers.

Certes nous sommes encore loin du compte mais ces premiers acquis doivent nous encourager à poursuivre nos actions pour aboutir à l'ouverture de négociations.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

#### ENJEUX 2-4-5

- FORMATION DES MAÎTRES
- RÉFORME DU LYCÉE

#### ACTION 3

- LE 16 ET LE 26  
REFUS DES  
HEURES SUPPLÉMENTAIRES

#### MÉTIER-CARRIÈRES 6

- HORS-CLASSE : LES RATIOS
- MOUVEMENT INTRA 2008
- ORIENTATION

#### SUR LE TERRAIN 7

- COLÈRE À SCHUMAN
- FIN D'ANNÉE EN COLLÈGE

## LE 16 JUIN, LE 26 JUIN DANS L'ÉDUCATION MOBILISER DANS LA DURÉE

À l'appel de trois fédérations de fonctionnaires (FSU-CGT-Solidaires), une nouvelle journée de grève et de manifestations a eu lieu mardi 10 juin, jour également d'action chez les cheminots qui protestaient contre la réorganisation du fret. Il s'agissait de contester le projet de loi sur la mobilité examiné ce jour-là à l'Assemblée et de dénoncer les conséquences de la RGPP, plateforme qui reprenait celle du 15 mai.

Sous couvert en effet de faciliter la mobilité des fonctionnaires, le texte, dans plusieurs de ses dispositions, est surtout destiné à faciliter la baisse des effectifs dans la fonction publique. Il autorise, entre autres, l'administration à recourir massivement aux agents non titulaires, à l'intérim pour des remplacements temporaires. Il permet de mettre en disponibilité d'office ou en retraite des agents dont le poste aurait été supprimé et qui auraient refusé trois emplois publics.

Dans l'Éducation nationale, très touchée par les suppressions de postes présentes et à venir (11 200 en 2008, environ 17 000 pour 2009, ...) la FSU avait appelé à la grève de même, que l'UNSEN-CGT et Sud-Éducation, appel relayé par le SNES dans le second degré avec l'intersyndicale.

Ce nouveau rendez-vous national était nécessaire pour maintenir la pression, permettre des rebonds très rapides à la rentrée ; il a coupé court aux rumeurs de ceux qui voyaient en juin la fin de l'action. La pédale sur le frein des mobilisations mise par certaines organisations – qui avaient d'ailleurs mis longtemps à démarrer ! –, la période de l'année (voyages scolaires, conseils, établissements fermés...) et la perspective **Suite page 2 ►►►**



## 17 JUIN

### Journée d'action interprofessionnelle

- Pour la défense d'une retraite solidaire.
- Pour une fonction publique et des services publics de progrès social au service de la population.
- Contre la déréglementation du temps de travail.

FSU, UGFF-CGT, Solidaires, appellent les personnels de la fonction publique à assurer la réussite de cette journée interprofessionnelle en participant massivement aux manifestations et aux grèves.

Le SNES a déposé un préavis de grève pour permettre une participation massive aux manifestations de cette journée.



►► Suite de la page 1

## LE 16 JUIN, LE 26 JUIN DANS L'ÉDUCATION MOBILISER DANS LA DURÉE

de la journée interprofessionnelle du 17 étaient peu propices à une mobilisation massive. Les taux de grève ne sont, en effet, pas significatifs de la détermination de la profession et de sa colère. Mais cette inscription du mouvement dans la durée, les initiatives qui perdurent dans plusieurs établissements, la campagne active de refus des HS qui se mène, augurent favorablement d'une reprise forte à la rentrée. Le 16 juin, le 26 juin, un tract sera distribué dans les lieux publics et des rassemblements organisés pour signifier au gouvernement que les questions du système

éducatif et de ses personnels exigent d'autres choix, un autre budget, un dialogue social respectueux.

L'attitude scandaleuse de Xavier Bertrand, proposant une nouvelle déréglementation du temps de travail dans l'entreprise, de même que la volonté de passer en force sur l'allongement de la durée de cotisations pour les retraites, en est le contre-exemple. C'est pourquoi une puissante journée d'action aura lieu mardi 17 juin à l'appel de la CGT, la CFDT, Solidaires, pour la défense des 35 heures et des retraites. La FSU, avec les fédérations de fonctionnaires de la CGT et Solidaires, appelle à en assurer la pleine réussite en participant aux manifestations et aux grèves : à cet effet un préavis a été déposé.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

## FORMATION DES ENSEIGNANTS APRES LA "MASTERISATION"

La réforme annoncée par Nicolas Sarkozy peut être une occasion d'une véritable formation des maîtres et d'une revalorisation des enseignants; elle n'est pas exempte de dangers dans un contexte marqué par les économies budgétaires et certaines orientations pour la fonction publique.

### Pour une formation de qualité: les demandes du SNES

Si l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE au master est une nécessité au regard de l'évolution des connaissances, de la société et du système éducatif, elle ne peut être mise en place sans réfléchir aux conséquences en termes de formation professionnelle initiale, de vivier de candidats aux concours et de type de master proposé. Les recrutements doivent être portés à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins et surtout être programmés, afin de garantir le vivier de candidats. Il faut préserver et développer le potentiel de formation existant dans les écoles internes afin d'améliorer la formation initiale et continue.

#### PRÉRECRUTER

Une élévation brutale du niveau de recrutement au master risque de pénaliser les étudiants d'origines sociales modestes, en leur imposant deux années d'études supplémentaires. C'est pourquoi le SNES porte l'idée de développer les bourses sur critères sociaux et de mettre en place de véritables prérecrutements, à tous les niveaux. Ces derniers aboutiraient à la création d'un véritable statut « d'élève-professeur », percevant un salaire.

#### PRÉPROFESSIONNALISER

Le recrutement des enseignants et CPE au niveau du master ne peut déboucher sur un parcours spécifique et doit rester ancré dans la discipline d'enseignement, être en relation avec la recherche et autoriser la poursuite d'étude. L'articulation entre formation académique et formation professionnelle serait progressive. Des modules de préprofessionnalisation pourraient être intégrés à toutes les étapes du cursus universitaire en relation avec l'école interne. Ils occuperaient une place de plus en plus importante tout au long des études. Ainsi, la préprofessionnalisation et l'année de stage après l'admission au concours seraient articulées et pensées en cohérence. Les concours, réorganisés en fonction de ce schéma, pourraient interroger les candidats sur ces dimensions.

#### FORMER VRAIMENT

Par ailleurs, une entrée progressive dans le métier ne se conçoit pas avec une affectation à temps plein dès la réussite au concours, ni avec une formation professionnelle limitée à un simple compagnonnage. Au contraire, la formation professionnelle initiale pourrait se décomposer en trois tiers au cours de l'année de stage : un tiers de service en responsabilité, un tiers de formation et un tiers consacré au travail personnel de recherche et de réflexion. Les deux années suivantes, le service des néotitulaires pourrait être réduit et accompagné de compléments de formation.

#### REVALORISER

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE ne se conçoit pas sans une réelle revalorisation du métier qui s'applique à l'ensemble des personnels et porte à la fois sur les conditions et la charge de travail de chacun, la rémunération, les possibilités de formation continue... L'alignement de la rémunération et du temps de service des certifiés sur celui des agrégés serait un point de départ.

■ **Emmanuel Mercier**

### TROIS QUESTIONS À

#### MARIE RAYNAUD

Professeur d'anglais en lycée à Nantes.

Elle occupe à mi-temps la fonction de formatrice à l'IUFM des Pays de la Loire.



**L'US :** Où situerais-tu la place du concours dans le cadre d'un recrutement au niveau du master ?

**Marie Raynaud :** À mon sens, cela implique un concours à la fin du cursus. Cela suppose que les épreuves du concours s'écartent de la vérification de l'excellence dans la discipline, garantie par le diplôme universitaire, et intègrent un contenu préprofessionnel en lien avec le master. On a ici l'occasion de repenser le concours actuellement trop coupé de l'exercice professionnel.

**L'US :** Peut-on considérer que la formation initiale soit entièrement réalisée au cours du master dans l'Université ?

**M. R. :** L'annonce de la disparition des IUFM vise en fait à réduire la formation professionnelle. C'est l'inverse qu'il faut faire : la formation des enseignants à niveau master doit articuler savoirs issus de la recherche universitaire et formation à l'exercice professionnel et intégrer progressivement une alternance entre la formation universitaire et l'expérience sur les terrains d'exercice professionnel.

Cela dit, la pratique professionnelle à temps plein et en pleine responsabilité

pose des problèmes spécifiques. Si la question est bien celle de l'élévation de la qualification des professeurs, on ne peut envisager qu'une entrée progressive dans le métier avec poursuite de la formation.

**L'US :** Quelles pourraient être les conséquences, pour le potentiel de formation existant, de la disparition des IUFM ?

**M. R. :** L'école de formation des maîtres interne à l'Université (actuel IUFM) a vocation à participer à cette formation. Les formateurs ont l'expérience d'une formation par l'alternance alliant pratique en situation professionnelle et retour sur cette pratique pour construire d'authentiques savoirs de l'exercice professionnel.

La mise en place progressive de stages au cours du master implique que l'État s'engage et donne aux universités les moyens de rémunérer et de former les conseillers pédagogiques. L'IUFM dans lequel je travaille a développé depuis longtemps une réflexion sur la formation des formateurs. Il y a là aussi une possibilité de réduire la coupure actuelle entre la formation et la profession.

## Guyane en lutte

Depuis des mois, les enseignants de Guyane sont en lutte : ils souhaitent que les enfants de Guyane aient les mêmes chances de réussite que les autres enfants de la République. Avec le SNES, le SNUIPP et la FSU, une nouvelle mobilisation est prévue le 16 juin. L'US y reviendra prochainement.



## Le 28 juin, la Marche des fiertés

lesbiennes, gaies, bi et trans à Paris aura pour thème l'Éducation, pour attirer l'attention sur le rôle majeur que peut jouer l'école pour établir le respect et combattre l'intolérance.

Le SNES y sera présent pour défendre les personnels LGBT confrontés à des discriminations flagrantes, ou à un déni qui leur interdit de faire connaître dans leur entourage professionnel leur véritable vie privée, ainsi que les élèves LGBT, dont le taux de suicides aboutis et de tentatives est très supérieur à celui des élèves hétérosexuels du même âge.



## « Dispositif de réussite scolaire »

200 lycées sont sélectionnés dans un dispositif « complément des enseignements » qui s'adresse à certains élèves volontaires « rencontrant des difficultés » ou « pour réaliser un parcours d'excellence ».

Ce dispositif pose problème :

- critères de sélection des établissements non publiés ;
- contenu pédagogique qui relève de ce qui devrait se faire sur le temps d'enseignement et non « à la marge » ;
- forme contestable : « stage d'été » dans la deuxième quinzaine d'août 2008 et autres congés et accompagnement au cours de l'année ;
- encadrement : professeurs volontaires (payés en HSE), assistants d'éducation, etc.

Cette réponse à une demande légitime des lycéens dans le contexte de la suppression de milliers de postes d'enseignants relève plus de la provocation que de la recherche de la réussite des élèves.

Rien ne peut être imposé aux personnels à ce sujet. (En cas de problème, contacter votre section académique ou le SNES national.)

## RENDEZ-VOUS D'ACTION EN JUIN

La fin de l'année approche et la préparation de la prochaine rentrée s'effectue au travers des conseils d'enseignement, de la répartition des services. Les derniers ajustements se feront à la fin du mois. Les lycées sont entrés dans la période des examens. Dans la continuité des actions menées toute l'année, les semaines qui viennent sont décisives, elles doivent permettre de peser pour empêcher la rentrée 2008 de se mettre en place dans les conditions imposées par le ministère. Mettons en œuvre concrètement le refus des heures supplémentaires années, intervenons dans ce sens dans les conseils d'enseignement, les conseils d'administration. Réaffirmons publiquement à l'occasion des examens notre détermination à agir avec les parents et les élèves. Enfin, dans tous les collèges et les lycées, prenons l'heure d'information syndicale, réunissons des assemblées générales pour débattre de l'action dès la rentrée.

## DANS LES ÉTABLISSEMENTS

# Refuser les HS pour refuser la rentrée Darcos

Avec 3 500 emplois transformés en heures supplémentaires, l'absorption des HSA par les enseignants est un élément clef de la rentrée Darcos 2008. Refuser les heures supplémentaires ou pour le moins refuser toute nouvelle heure supplémentaire, c'est contraindre le ministère à devoir rétablir des postes. C'est en même temps démontrer que la revalorisation du métier d'enseignant ne peut pas passer par « travailler plus pour gagner plus ». C'est donc s'inscrire dans les actions que nous avons menées tout au long de l'année. De nombreux établissements ont organisé une démarche de refus collectif au moment des conseils d'administration préparant la rentrée 2008. Aujourd'hui, à l'occasion des conseils d'enseignement et de la répartition des services, il s'agit d'articuler le refus individuel et le refus collectif. Cela suscite de nombreuses questions auxquelles nous apportons ici des éléments de réponse.

### COMBIEN ET QUELLES HEURES SUPPLÉMENTAIRES PEUT-ON M'IMPOSER ?

On ne peut pas vous imposer des HSE dans votre service. Toute heure supplémentaire effectuée chaque semaine tout au long de l'année doit être rémunérée sous forme d'HSA. On ne peut vous imposer qu'une seule HSA au-delà de votre maxima de service. Ce maxima est individuel, il tient compte des abattements de service dont vous pouvez bénéficier (première chaire, heures en BTS, heure de laboratoire, etc.). Ainsi, si vous êtes certifié et que vous avez un service vous permettant de bénéficier de la première chaire votre maxima de service est de 17 heures. La 18<sup>e</sup> heure de service serait donc la seule heure supplémentaire qu'on pourra vous imposer : vous pouvez refuser la 19<sup>e</sup>.



© Daniel Maunoury

Un enseignant à temps partiel ne peut avoir d'heures supplémentaires. Si le respect de la quotité du temps partiel est impossible pour organiser un service, il faut demander une modification de la quotité de temps partiel (cela ne présente, par rapport aux HS, que des avantages tant en matière de rémunération que pour le montant de la pension de retraite).

### COMMENT CLAIREMENT REFUSER DES HS ?

Si le refus d'heures supplémentaires est, de fait, individuel, il est particulièrement intéressant que ce refus s'inscrive dans le cadre d'une démarche collective d'un nombre significatif des enseignants de l'établissement, en particulier d'une même discipline. Nombre de sections SNES d'établissements ont choisi de faire circuler une pétition valant signalement des signataires de leur refus d'heures supplémentaires. Cette méthode crée une dynamique collective efficace. Par ailleurs chacun doit signaler son refus d'heures supplémentaires dans sa feuille de vœux, même si, comme c'est parfois le cas, la question n'est pas posée dans le document. Le chef d'établissement doit être clairement informé de cette volonté de refus afin de ne pas lui permettre de passer outre, au moment de la constitution des services. Il est particulièrement utile, là où une démarche collective a été entreprise, de remettre, dès maintenant, au chef d'établissement le texte de refus des heures supplémentaires qui a été signé par les enseignants : envoyez une copie à la section académique du SNES. La même démarche peut être faite en direction du recteur.

### QUE FAIRE SI VOTRE SERVICE NE RESPECTE PAS VOTRE REFUS D'HS ?

Dès la prise de connaissance de votre service, au plus tard à la prérentrée, et si le chef d'établissement n'a pas tenu compte de votre refus d'heures supplémentaires ou de la limite que vous avez fixée, vous devez alors immédiatement et par écrit lui signifier que votre service ne correspond pas à vos droits en ce qui concerne les heures supplémentaires dont le refus est de droit au-delà de la première heure. Votre service doit donc être modifié en ce sens. Le chef d'établissement n'a aucun moyen réglementaire de vous l'imposer. En cas de nouveau refus, il faut saisir sans délai le recteur avec une copie de votre demande au chef d'établissement, ainsi qu'à la section académique du SNES. Partout où cela est possible, il faudra s'appuyer sur une démarche collective des enseignants et de la section SNES de l'établissement. Le SNES vous aidera alors dans toutes les démarches, y compris juridiques, pour que vos droits soient respectés.

■ Daniel Robin

## 16 JUIN - 26 JUIN

# S'adresser aux parents et aux élèves

Le 16 juin, débutent les épreuves écrites du baccalauréat. Presse écrite, radios, télévisions vont comme chaque année traiter abondamment le sujet. Le 26 juin ce sera le brevet des collèges, et à nouveau un coup de projecteur sur l'éducation.

## ENSEMBLE POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

**Nous sommes mobilisés depuis des mois contre les suppressions de postes dans les collèges et les lycées, pour une autre politique éducative, pour la revalorisation de nos métiers, pour la défense des services publics.**

**Nous nous sommes battus avec vous, parents d'élèves, lycéens, étudiants sous des formes diverses : appels publics, rassemblements, manifestations, grèves, occupations d'établissements, interpellations des élus.**

→ **POUR** le rétablissement des postes supprimés, en particulier par la transformation des postes supplémentaires en emplois, le maintien des enseignements dispensés aux élèves, la réévaluation des conditions d'études.

→ **POUR** la consolidation des trois voies générales (littéraire, sciences et professionnelle) permettant la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans qui conduira à la disparition des sections de HSE.

→ **POUR** le développement du service public d'éducation, garantissant le droit à l'éducation de tous.

→ **POUR** l'ouverture de nouvelles négociations sur la revalorisation des métiers de l'éducation.

Le 16 juin ont lieu les premières épreuves écrites du baccalauréat, premier grade universitaire. Le 26 juin ont lieu celles du brevet des collèges. À l'occasion de ces deux journées particulières, parce que nous voulons la réussite de tous les élèves, parce que nous voulons un système éducatif qui assure un enseignement de qualité : parce que nous voulons une revalorisation de nos métiers ; nous interpellons le nouveau gouvernement et le ministre de l'Éducation nationale, pour un système éducatif qui :

- forme des citoyens éclairés qui trouvent leur place dans la société ;
- joue pleinement son rôle dans la nécessaire élévation des qualifications de tous ;
- prépare les jeunes à leur vie professionnelle ;
- lutte contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux savoirs, aux diplômes, aux qualifications ;
- exclut toute forme de discrimination.

Cela impose de revenir sur les suppressions de postes de la rentrée 2008 et de renoncer à la programmation de nouvelles suppressions encore plus nombreuses pour 2009 qui contribuent au démantèlement du service public. Cela impose aussi d'ouvrir largement le débat sur l'avenir du système éducatif, associant personnels et usagers. Agissons ensemble dès la rentrée de septembre !

*Les personnels de l'établissement*

*« Je ne veux plus perdre de mes camarades de classe, parce qu'il y aura bientôt que deux lycéens par classe, ce fait que ça n'est pas le cas pour les autres... »*  
Xavier Darcos, 14 avril

**Du point de vue de la réussite des élèves passés par moins d'école ?**  
Après les 11 000 suppressions d'emplois à la rentrée 2008, le gouvernement programme de supprimer 60 000 emplois entre 2009 et 2012. Comment ?

- Imposer 3 HS à chaque enseignant = 30 000 emplois en moins...
- Diminuer de 25 % les horaires élèves au lycée = 20 000 emplois en moins...
- Supprimer une heure d'enseignement à tous les niveaux du collège = 7 000 emplois en moins...
- Passage du bac pré à 3 ans = 12 000 emplois en moins...

Le SNES propose d'utiliser ces deux dates pour s'adresser publiquement au gouvernement sur la rentrée 2008 et la programmation annoncée de nouvelles suppressions de postes au budget 2009. Dans chaque établissement, il propose avec le SNEP de distribuer un tract à la sortie des épreuves aux élèves, aux parents qui viendront les chercher. Un exemplaire du tract a été envoyé par courriel à tous les syndiqués jeudi dernier, il est disponible dans les sections académiques et départementales.

Il a également été envoyé à la presse. Cette démarche aura d'autant plus d'écho qu'elle sera mise en œuvre dans un maximum de centres d'examen. Partout où cela est possible cette initiative peut être élargie à des distributions dans les lieux publics, diffusion dans les médias locaux, et assortie de rassemblements ou manifestations dans les villes.

■ Claudie Martens

### MISE AU POINT

Samedi 7 juin je suis interviewée, avec Gérard Aschieri, par une journaliste de *France Inter* à propos de l'annonce faite par le ministère d'une consommation croissante d'heures supplémentaires (HS) par les enseignants en 2008. La journaliste suggère que cela confirmerait que le « travailler plus pour gagner plus » fonctionne bien chez les professeurs.

Nous rappelons le sondage CSA qui montre que 67 % des enseignants refusent de faire davantage d'HS, leur mobilisation contre les 3 000 suppressions d'emplois par transformation en HS, l'appel du SNES au refus des HS pour la rentrée, l'afflux d'HSE dans de nombreux établissements. Pour expliquer la différence entre HSE et HSA, je donne l'exemple de l'épreuve de capacité expérimentale du bac : faute d'indemnité spécifique, si ce travail est effectué en dehors des heures de cours, le seul moyen de le payer est le recours aux HSE et je confirme que les enseignants veulent être payés pour le travail qu'il font. J'ouvre mon poste lundi matin et découvre que seuls les propos sur les HSE ont été diffusés laissant ainsi entendre l'inverse du discours tenu. Claudie Martens

**Tract,  
trame d'intervention en CA  
ou  
conseil d'enseignement,  
etc.**

**un réflexe :**

**sn.es.edu**  
*fait peau neuve*  
**RENDEZ-VOUS  
DANS LA RUBRIQUE  
AGIR**





*« Un réactionnaire est un somnambule qui marche à reculons »*

F. D. ROOSEVELT

## LORRAINE COLERE À SCHUMAN

**Le lycée Schuman de Metz, vaste cité scolaire de 1 500 élèves, n'accepte pas les suppressions de postes.**

**E**n mars, les suppressions annoncées dépassent par leur ampleur les pires prévisions : seize postes en moins au lycée (et un au collège), cinq classes (Seconde et Première) fermées, dans un établissement au public plutôt fragile. Sept de nos collègues perdent leur poste. Les réactions de colère et de solidarité sont multiples. La lutte commence. Le 18 mars, seize enseignants de noir vêtus, devant le rectorat de Nancy, portent un masque barré d'une croix rouge. Distributions de tracts devant le lycée, journée d'action le 29 avril avec FCPE et PEEP, barrages filtrants, pétition, manifestation très locale (le

tour de notre vaste lycée) avec pancartes et banderole, fruits de l'atelier travaux manuels de la salle des profs... Embouteillage, volume sonore du haut-parleur investi par les élèves, sit-in improvisé sur la chaussée, presse et télévision. La salle des professeurs est décorée de « p'tits profs » en papier barrés d'une croix. Une quinzaine d'entre nous sont à Paris le 18 : « Quand les profs trinquent, les élèves coulent ! ». Premier résultat : deux postes d'enseignant restitués en avril. Manquent encore quatorze ! Début avril, courriers au recteur, un par matière d'enseignement, affirmant notre solidarité avec nos collègues « supprimés » et notre refus des « heures sup ». La très grande majorité des enseignants ont apposé leur signature. Mais notre zélé recteur semble ne plus vouloir rien céder. Nous voici à présent en juin. L'année scolaire se termine, mais pas la résistance. Par tract, le SNES appelle chacun à tenir son engagement en remplissant sa fiche de vœux pour 2008/2009 et donc à rejeter par avance les HSA. Et un modèle de lettre de refus va être proposé à tous : à adresser en juillet au proviseur si les services communiqués nous imposent des « heures sup ». Nous avons ainsi voulu anticiper un passage en force pendant les vacances et nous préparer à une rentrée chaude. Si des classes se retrouvent alors sans enseignants (et ce sera le cas si chacun tient son engagement), rectorat et ministère, frappés de surdité profonde, auront à en assumer pleinement la responsabilité. Trop de mépris, trop !

■ Martine Tridon



## MEETING SERVICES PUBLICS À PARIS NOTRE TRÉSOR

**Le 7 juin, tables rondes et débats ont permis de réfléchir au moyen de défendre les services publics mais aussi de les faire évoluer.**

**P**our Yves Salessé, ancien coprésident de COPERNIC, le gouvernement orchestre la dégradation des services publics pour ensuite les privatiser, détruisant quelques bastions syndicaux. De nombreux services publics étaient présents : l'Éducation nationale qui se bat pour son avenir, les hôpitaux en lutte pour la qualité des soins, les offices HLM, qui se dégradent peu à peu faute de personnel, des personnels de France 2, inquiets pour l'avenir de l'audiovisuel. D'autres ont parlé des risques de privatisation d'AREVA, convoitée par Bouygues, de la distribution de l'eau, de la Poste, de la privatisation larvée des impôts ou encore de la situation alarmante dans le secteur culturel, actuellement en grève reconductible. Gérard Aschieri, SG de la FSU, a évoqué les dangers de la privatisation des services vétérinaires pour la santé publique ou les pressions exercées par divers lobbies sur l'enseignement agricole, largement soumis à l'influence du privé. Pourtant, les services publics rendent bien plus que des services. Le statut des fonctionnaires, qui garantit leur indépendance, permet de lutter efficacement contre la corruption et contre les

pressions. Les services publics jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale. Acteurs économiques majeurs, ils permettent de construire un tissu social protecteur, indispensable pour garantir le développement de la société mais aussi de chacun des individus qui la composent. De nombreuses propositions ont été faites pour les améliorer. Redonner toute sa place à la dépense publique, créer des emplois, trouver de nouveaux financements, rétablir le triptyque « fonctionnaire-élu-usager », lutter contre la précarité, réfléchir à une meilleure rentabilité, à des horaires plus adaptés, à une amélioration de leur qualité tout en préservant les conditions de travail de ceux qui les font vivre. Bonnes questions : *quid* de la non-évaluation du privé, sur le plan financier, énergétique et environnemental ? Le privé est-il rentable ? *Quid* du coût financier et social des privatisations ? Y compris pour l'utilisateur ? Combien coûte l'absence de services publics là où ils ont disparu... En ces temps de propagande acharnée anti-fonctionnaires, ces débats salutaires ont permis de remettre les pendules à l'heure.

■ Valérie Sultan

### Va donc, hé ! sportif !

Le 4 juin, B. Gonthier-Maurin, sénatrice, pose une question orale au ministre de l'Éducation sur le devenir des CPE et le déficit de recrutements, insistant sur la difficulté accrue d'exercer un métier qui se dégrade à cause du trop grand nombre d'élèves à encadrer et de la volonté du ministère de faire évoluer nos missions. Qui fut chargé de répondre ? Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des Sports. Est-ce à dire que les CPE sont sportifs ou transformés en joyeux animateurs, ou encore que leur sort ne mérite pas une réponse du ministre ? Pour le SNES, les CPE sont membres à part entière des équipes pédagogiques et éducatives de l'Éducation nationale, et non de vagues animateurs placés sous la coupe d'un secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et de la Vie associative.

## 17 juin journée d'action et de bac

La participation aux actions du 17 impliquera pour beaucoup d'entre nous la grève. Une convocation à une surveillance de bac le 17 ne peut vous être opposée pour mettre en cause votre droit de grève. Simple, le but de cette journée n'étant pas d'empêcher la tenue des épreuves, il paraît logique d'avertir le chef de centre d'examen de votre absence.

## FIN D'ANNÉE EN COLLÈGE QUESTIONS PRATIQUES

### QUESTIONS DE FIN D'ANNÉE...

Comment s'assurer qu'aucun élève de Troisième ne se retrouvera sans affectation l'an prochain avec la suppression de tant de BEP ? Quelles nouvelles dispositions pour le brevet ? Pour le B2i, le ministère reconnaît les difficultés de validation sur le terrain (problèmes de maintenance, formation insuffisante des personnels...) : la note de service n° 2008-003 du 9/01/2008 prévoit que le jury se prononce sur la validation du B2i à partir des informations du collège (feuilles de position des élèves et « *tout renseignement complémentaire* »). Pour le niveau A2 en LV, le SNES appelle à ne pas cautionner une évaluation au « pifomètre » et à inscrire la moyenne de l'élève dans la LV choisie. Là encore, c'est le jury qui est souverain.

### ... ET POUR PRÉPARER LA SUIVANTE

- Les conseils d'enseignement seront l'occasion d'organiser le refus collectif et individuel des HS et de pointer les postes qui doivent être créés par transformation des HSA en emplois. Les suppressions d'emplois ne doivent pas servir de prétexte à une définition locale des horaires, au nom de l'article 34 de la loi Fillon qui permet des expérimentations pédagogiques de toutes sortes. Aucun texte ne rend obligatoires les groupes de compétences en LV.
- La généralisation de l'accompagnement édu-

catif nécessitera une sollicitation plus forte des assistants d'éducation (dans le cadre de leur service) au risque de dégarner les vies scolaires. Aucun enseignement ou dispositif réglementaire prévu dans le temps scolaire ne doit être « sorti » du service des enseignants pour être rémunéré en HSE, comme l'ATP en Sixième ou les chorales par exemple.

- Aucun texte n'impose un « parcours de découverte des métiers et des formations » dès la classe de Cinquième. La circulaire de rentrée (BO n° 15 du 10/04/2008) invite à l'expérimenter dans les collèges volontaires. Mais il n'y a aucun texte de cadrage (comme pour le dispositif DIMA remplaçant l'apprentissage junior).
- Le livret de compétences n'entrera pas en vigueur à la prochaine rentrée. Les deux versions expérimentées cette année ont mis en évidence et de multiples problèmes. L'expérimentation se poursuivra donc l'an prochain.
- L'évaluation diagnostique nationale en Sixième est maintenue une année de plus.
- Pour choisir en conseil d'enseignement les manuels conformes aux nouveaux programmes de Troisième (maths, SVT, physique) et de LV en Quatrième (palier 2), s'assurer que le collège a bien reçu une dotation d'État suffisante. Consulter la rubrique collège sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

*penser et exercer son métier.* ■ Monique Daune

## PANEL COLLÉGIENS 2007 RESTER VIGILANT

**Le SNES a rencontré la DEPP<sup>(1)</sup> le 29 mai avec la LDH et la FCPE au sujet de l'enquête lancée auprès de 35 000 collégiens.**

**T**out en reconnaissant la pertinence des enquêtes de ce type car elles apportent des informations précieuses sur les attentes des familles et les facteurs de réussite scolaire, le SNES a insisté sur la méfiance et l'inquiétude provoquées par le contexte actuel (multiplication des fichiers, enquête MGEN à Paris l'an dernier, rapport Benisti, loi sur la prévention de la délinquance...).

Il a demandé solennellement qu'aucune amende ne soit infligée aux familles qui auraient refusé de répondre au questionnaire ou « zappé » certaines questions. La DEPP a garanti une sécurisation totale des réponses : les données sont saisies et stockées à la direction de manière anonyme et seules deux



personnes peuvent faire le lien entre ces données et les fichiers nominatifs ; tout le personnel de la DEPP est soumis au secret statistique ; le « label d'intérêt général et de qualité statistique » interdit toute publication des données. Sur la loi de 1951 qui prévoit le principe des amendes, la délégation a beaucoup insisté pour qu'elle ne s'applique pas dans un tel contexte ; cette demande paraît avoir été entendue.

La délégation a vérifié que l'enquête familles de 2008 ne contenait pas de question nouvelle en matière de nationalité ou de langue parlée à la maison par rapport à celle de 1998. Mais ont été pointées les questions plus précises sur les ressources et le logement, jugées sensibles du fait du durcissement du CESEDA pour le regroupement familial. La DEPP a affirmé que ces questions n'avaient été ajoutées que dans le but d'étudier l'impact de la pauvreté sur les parcours et les acquis cognitifs.

La délégation a pu consulter sur place un cahier élève et vérifié qu'il n'y avait aucune question intrusive sur la famille. Une meilleure communication vers les familles, sur les motifs et objectifs de l'enquête, aurait pu contribuer à éviter bien des malentendus.

■ Monique Daune, Philippe Castel

(1) Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

# 3,3 %

C'est l'inflation annoncée par l'INSEE, de mai 2007 à mai 2008. En cause, les produits alimentaires et l'énergie ; les plus faibles revenus

sont tout particulièrement affectés. Dans ce contexte, l'indécence gouvernementale est sans limites. Eric Woerth vient en effet de dresser un bilan « positif » de l'évolution du pouvoir d'achat des agents publics. Sa démonstration : les heures supplémentaires et la garantie individuelle de pouvoir d'achat<sup>(1)</sup>. Nous reviendrons sur cette prime, outil d'une politique de dévalorisation salariale de nos métiers.

1. Décret 2008-539

### Mobilisation à Jean-Jaurès, Saint-Ouen (93)

Les enseignants n'en pouvaient plus du climat de violence et de l'inaction des autorités académiques. Incivilités quotidiennes, insultes, menaces... le saccage d'une salle de classe par des inconnus fut la goutte d'eau dans ce gros collège (700 élèves) dont les effectifs montent mais pas l'encadrement. La grève reconductible est votée, avec le soutien et l'aide du SNES, les revendications s'élaborent collectivement, avec les parents : un CPE supplémentaire, des assistants d'éducation, une infirmière disponible, l'augmentation de la DHG ; le conseil général est contacté pour des travaux de sécurisation. Premier geste : le recteur recevra une délégation le 16 juin. Au cas où la surdité et le mépris l'emporteraient, un préavis est déposé pour le 17.

